

Informations aux parents : rattrapage des cours manqués et aménagements spécifiques

Organisation du rattrapage des cours manqués

Les enseignants n'ont pas à assurer cette mission. L'élève peut demander à l'enseignant des documents distribués au reste de la classe, que l'élève a la charge de compléter, ou poser des questions sur ce qu'il n'a pas compris. L'enseignant n'est pas tenu de photocopier le cours ou de l'envoyer par Pronote.

L'élève doit s'organiser pour rattraper les cours et en disposer au plus tôt et ne peut se présenter en classe en disant qu'il n'était pas là si le délai de rattrapage a été suffisant. Cela ne consiste pas une excuse valable.

- Pour se travail , l'élève peut :
 - faire appel à ses camarades
 - venir voir le professeur dans sa classe pour récupérer les supports papiers vierges qu'il complète sur le modèle présenté par un camarade.

- En cas de courte absence, l'élève peut rattraper les cours manquants à la main à partir d'une photographie ou d'un cahier d'élève (chez lui, au BAR ou en étude).

- En cas d'absence de plus de trois jours, des photocopies pourront être envisagées dans certaines matières, pour faciliter la copie à la maison.

Aménagements spécifiques

Certains élèves du collège se voient notifier en réunion la possibilité de disposer d'aménagements durant les cours et les évaluations.

Leur objectif est :

- de faciliter l'accès à l'enseignement,
- d'alléger la surcharge cognitive lors des évaluations
- de permettre à l'élève de trouver progressivement de nouvelles stratégies de travail et de succès.

La première aide est celle exercée par l'enseignant dans sa classe : ce sont des conseils, des reformulations. D'autres consistent en une diminution du nombre de questions ou un temps majoré.

Ces aménagements contribuent aux progrès à égale hauteur de l'investissement de l'élève dans sa démarche d'apprentissage.

Ces aménagements ne sont pas gages de bons résultats et ne peuvent seuls gommer les difficultés rencontrées par l'élève. Ils ne dispensent pas l'élève d'apprentissage et de travail personnel.

Les exercices aménagés ne sont pas des exercices simplifiés mais guidés. Ils doivent être compatibles avec les exigences de la poursuite de scolarité envisagée. Pour progresser chaque élève doit se confronter aux exercices tels qu'ils lui seront proposés aux examens.